

Motions votées par le CNU26 le 5 février, à l'unanimité

LPPR & Retraites

LPPR

« La section 26 déclare son soutien plein et entier à la motion de la CP-CNU concernant la LPPR votée le 7/1/20 et partage son inquiétude concernant l'évolution de nos missions et métiers. »

Rappel : Motion de la CP-CNU Du 7/01/2020 sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

« La commission permanente du CNU, réunie le mardi 7 janvier 2020 à paris en vue de l'installation de son bureau, rappelle son attachement aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs.

L'assemblée s'alarme de certains éléments évoqués dans les rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche : la suppression de la procédure de qualification, de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires, ainsi que la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires.

Si elles devaient obtenir force de loi, ces dispositions équivaldraient à une remise en cause du statut d'enseignant-chercheur et des fonctions du CNU.

L'assemblée demande instamment que la CP-CNU soit désormais associée à la réflexion sur la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche. »

Retraites

« La section 26 du CNU partage les inquiétudes exposées par le bureau de la CP-CNU (dans son communiqué du 17 janvier reproduit ci-dessous) à l'heure où de nombreux laboratoires et départements de mathématiques se mobilisent contre le projet actuel de réforme des retraites.

La section 26 demande que la CP-CNU soit associée aux discussions sur la nécessaire revalorisation des carrières. »

Rappel : Communiqué du bureau de la CP-CNU du 17 janvier 2020

« Le bureau de la CP-CNU, réuni le vendredi 17 janvier 2020 à Paris, émet les plus vives inquiétudes quant au projet de réforme des retraites annoncé par le gouvernement et dont les modalités actuelles aboutiront à une diminution des pensions.

La principale piste annoncée pour compenser les pertes particulièrement élevées subies par les enseignants-chercheurs est la voie indemnitaire. Certaines primes ne concernent qu'une minorité d'entre eux. Le bureau de la CP-CNU s'inquiète de l'amplification des inégalités de rémunération et de pensions qui résulterait de l'instauration de ce système de retraite universel. De par leur travail de gestion des corps, les sections CNU disposent d'une très bonne connaissance de tous les enjeux liés à l'avancement de grade et à l'attribution des primes dans les métiers de l'enseignement et de la recherche. Aussi le bureau demande que la CP-CNU soit associée aux discussions sur la nécessaire revalorisation des carrières quel que soit le devenir du projet de réforme des retraites. »

Suivi de carrière

« Les sections 25 et 26 décident de ne pas mettre en place le suivi de carrière : faute d'une définition précise des objectifs, des modalités et de l'allocation de moyens dévolus à cette nouvelle mission, celle-ci ne peut être mise en œuvre jusqu'à nouvel ordre. »